
Nos liens - Vos garanties

ARTICLE 1 : PREAMBULE / OBJET / DOCUMENTS CONTRACTUELS

1.1 CLICK UP est une agence de communication spécialisée dans la publicité et le marketing sur internet. Elle accompagne les entreprises, associations et collectivités en vue de leur communication sur internet. Elle propose divers produits et prestations, notamment la création, l'hébergement et le référencement de site internet professionnel mais également la communication et publicité sur internet.

1.2 A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Elles sont accessibles à tout moment sur www.click-up.fr et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version. Toute clause contraire est réputée non-écrite.

1.3 Les dispositions des présentes G+CGV peuvent être aménagées et/ou complétées et/ou modifiées par des conditions particulières de vente conclues par les parties dans le cadre d'un contrat cadre et/ou aménagées par des conditions spéciales prévues dans un Devis.

1.4 L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation pour CLICK UP et de payer la prestation pour le Client, naît à partir du moment où le Client a dûment signé et retourné par email ou courrier le ou les document(s) contractuel(s) émis par CLICK UP ou à partir de l'encaissement d'un acompte initial par CLICK UP. Si un devis a été établi, la demande de réalisation de la prestation décrite au devis vaut acceptation par le Client.

1.5 Les parties demeurent des professionnels indépendants et ne sont liées qu'au titre et dans les conditions des présentes CGV. Les dispositions des présentes CGV ne peuvent nullement être interprétées comme créant une quelconque société entre les parties, ni un quelconque mandat, ni une quelconque subordination, ni une quelconque solidarité.

ARTICLE 2 - CONDITIONS (Prix - délais et facturation)

2.1 Les tarifs en vigueur des prestations sont disponibles auprès de CLICK UP, sur simple demande. Les prix sont exprimés en euros et en hors taxes sur l'ensemble des produits et sur le total du montant défini.

2.2 Toute commande concernant la réalisation d'un site web et/ou d'une application métier et/ou d'une prestation de visibilité donne lieu au versement préalable d'un acompte de 30%. La réalisation de ladite commande démarre sitôt l'encaissement de cet acompte. Le versement de l'acompte n'autorise cependant pas l'accès du Client à une quelconque forme de propriété sur tout ou partie des éléments de la prestation qui reste la propriété exclusive de CLICK UP jusqu'au paiement intégral.

2.3 Toutes nouvelles prestations supplémentaires nécessitent au préalable l'accord écrit d'un nouveau devis.

2.4 En rémunération de ses prestations, CLICK UP percevra les sommes conformément aux modalités également fixés au devis. CLICK UP émet ses factures par courriel. Si le Client souhaite recevoir ses factures par courrier ordinaire, il doit en faire la demande expresse.

ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT D'ABONNEMENT

3.1 Les termes précis de la commande figurent dans un devis proposé par CLICK UP au Client.

3.2 La commande devient effective dès lors que CLICK UP a reçu le devis daté, tamponné, signé par le Client, accompagné de la mention manuscrite « bon pour accord », du montant de l'acompte prévu et des présentes CGV datées, tamponnées et signées comme défini dans l'article 2.2 des CGV.

3.3 Le délai de validité du devis ainsi que le montant de l'acompte sont mentionnés sur le devis, lequel est un élément contractuel indissociable des présentes CGV.

CONCERNANT LA CONCEPTION DE SITE INTERNET

3.4 Les éléments techniques propres au projet (cahier des charges) sont décrits dans le devis.

3.5 Le délai de livraison annoncé commence à courir à compter de la transmission par le Client de l'ensemble des éléments, informations et documents indispensables au Prestataire.

CONCERNANT L'HEBERGEMENT

3.6 La prestation d'hébergement proposée par CLICK UP inclut l'achat du nom de domaine pour le compte du Client. Celui est exploité sur toute la durée du Contrat.

3.7 Le contrat d'hébergement est renouvelable par tacite reconduction aux mêmes conditions que celles prévues initialement, sauf éventuelle modification de tarifs, et entraîne également une reconduction du droit d'exploitation du nom de domaine.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DES CONDITIONS INITIALES (ABONNEMENT...)

4.1 CLICK UP est en droit de réviser ses tarifs à chaque renouvellement de contrat. La modification sera notifiée au Client au moins un mois avant la date de renouvellement du contrat. À défaut de contestation des nouveaux tarifs dans le respect du mois qui suit la réception, ceux-ci seront réputés avoir été acceptés par le Client. Les nouveaux tarifs seront appliqués dès le début de l'année.

ARTICLE 5 : EVOLUTION DU SERVICE

5.1 Toutes nouvelles prestations ou évolution de service fait l'objet d'un devis comme précisé à l'article 2.3 des CGV.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES DE L'ABONNEMENT (Livraisons- Retard de paiement- Annulation)

6.1 La prestation de création de site internet s'exécute sur la période donnée conformément au calendrier prévu dans le devis.

6.2 Même si les délais et les dates ont été stipulés comme obligatoires, CLICK UP n'a pas à répondre des retards de livraison et de prestation dus à des cas de force majeure. Ces événements autorisent CLICK UP à reporter les livraisons ou prestations à concurrence de la difficulté, assortie d'une période de redémarrage raisonnable, et à résilier le contrat en totalité ou en partie relativement à la fraction encore inexécutée.

6.3 Une fois les travaux terminés, CLICK UP procède à la mise en ligne du site internet et le Client signifiera par courriel sous un délai de 10 jours ses réserves dans l'hypothèse où le site livré ne correspondrait pas aux attentes définies dans le devis.

6.4 Si CLICK UP n'est pas en mesure de respecter le délai de livraison convenu, il devra le notifier par écrit au Client et proposer une prolongation du terme convenable. Après expiration dudit délai, le Client aura le droit de résilier le contrat.

RETARD DE PAIEMENT

6.5 Le défaut total ou partiel de paiement après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- La création d'user immédiatement de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article "résiliation".

6.6 En cas de défaut de paiement total des prestations, le Client devra verser à CLICK UP une pénalité de retard de 10% du montant des sommes TTC restant dues à compter de la date d'échéance des factures plus 5 jours ouvrés.

6.6 Dans l'hypothèse d'un retard ou incident de paiement, CLICK UP se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ce qui n'exonère pas le Client du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées. L'hébergement sera stoppé entraînant un effacement total des données du Client. CLICK UP ne pourra être tenu responsable pour la perte de données résultant d'un oubli ou d'un retard de paiement.

ANNULATION DE COMMANDE

6.7 En cas d'annulation des services du Prestataire par le Client après la signature et la réception du bon de commande et avant le démarrage des travaux, un pourcentage d'un montant minimum de 15% du montant total de la facture sera demandé.

ARTICLE 7 : RESILIATION DU CONTRAT DE L'ABONNEMENT - TRANSFERT**FIN DE CONTRAT – RESILIATION DU CONTRAT**

7.1 À l'issue de la période contractuelle, chaque partie peut mettre fin au contrat en notifiant sa décision à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception 1 mois avant le 1er janvier de l'année suivante, c'est à dire le 30 novembre minuit, cachet de la poste faisant foi.

7.2 La résiliation entraîne la suppression et l'arrêt des comptes d'hébergement, de campagnes publicitaires, de médias et de réseaux sociaux, et plus généralement de l'ensemble des accords de partenariats créés par CLICK UP pour le compte du Client.

7.3 Sauf dans le cas d'une dénonciation liée au non-respect des obligations du Prestataire, celle-ci ne donne droit à aucun remboursement ni aucun « avoir ». Les sommes dues au Prestataire au titre de la période restante de la durée du contrat seront immédiatement exigibles, toute prestation commencée étant due intégralement.

7.4 Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre des parties manquait aux obligations stipulées aux présentes CGV et éventuelles Conditions Particulières spécifiées au devis et/ou contrat cadre, et ne remédiait pas à ce manquement dans le mois de la réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec AR ou acte extra-judiciaire et ce, sans indemnité et sans préjudice des sommes restant dues et de tous dommages et intérêts, le contrat pourra être résilié de plein droit, sans formalité judiciaire ou extra-judiciaire,

7.5. Suite à une fin de contrat conforme à l'article 7.1, un code de transfert est transmis au Client pour qu'il récupère son nom de domaine. À partir de la réception, le Client dispose d'un délai de 5 jours pour effectuer son transfert. Si ce n'est

pas fait, le nom de domaine repasse dans le domaine public et CLICK UP ne saurait être tenu responsable de la perte de propriété du nom de domaine par le Client.

7.6 Dans le cas où CLICK UP se verrait empêcher de livrer le site du fait du non-respect de l'article 8.3.3, celui-ci peut considérer, après vérification, que le Client a mis fin de manière unilatérale fin au contrat. À ce titre, il est en droit de demander le paiement immédiat des travaux effectués.

TRANSFERT - FRAIS DE TRANSFERT

7.7 En cas de cessation d'activité ou d'incapacité à poursuivre l'activité, CLICK UP s'engage à faciliter le transfert de ses services à la Société Tierce désignée par Le Client.

7.8 Dans l'hypothèse d'une rupture du contrat sur initiative de l'une ou l'autre des parties ou d'une fin de contrat, si Le Client souhaite conserver son ou ses nom(s) de domaine, CLICK UP s'engage à opérer le transfert vers la Société Tierce désignée par Le Client et à lui transmettre les codes d'autorisation rendant possible ce transfert.

7.9 Sont transférables le ou les noms de domaines, les fichiers en tant que produits finis. À noter que les fichiers de production et les codes sources restent la propriété du Prestataire.

7.10 Le transfert d'un site incluant des développements spécifiques ou un volume de contenus supérieur à 20 articles constitue une prestation à part entière tarifée par CLICK UP.

7.11 Le transfert peut engendrer durant un délai variable des dysfonctionnements de natures différentes. Le Client reconnaît avoir été averti. En aucune façon CLICK UP ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de ces dysfonctionnements et notamment suite à un black-out, ou encore à la non accessibilité du Client à sa messagerie.

7.12 Concernant les solutions web Immozz, Efilis, Webtennis, ces solutions étant des applications indissociables du cœur de l'application hébergée sur le serveur du Prestataire, les mises à jour de la solution s'effectuent globalement sur l'ensemble des sites ayant souscrit à cette solution, et par conséquent le site internet du Client doit obligatoirement demeurer sur le serveur du Prestataire pour être fonctionnel. De ce fait, le site internet et son backoffice ne sont pas transférables sur un autre serveur. Seul le nom de domaine est transférable et demeure la propriété du Client.

CESSION DU CONTRAT. SOUS-TRAITANCE

7.13 Les présentes CGV n'étant pas conclues intuitus personae, le présent Contrat est cessible et transférable à une Société tierce tout ou partie des droits et obligations prévus. CLICK UP se voit également reconnaître le droit de confier à une Société tierce l'exécution de tout ou partie de ses obligations contractuelles.

7.14 La revente par le Client des services proposés par CLICK UP est interdite.

CAS DE FORCE MAJEURE

7.15 En cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français, rendant impossible l'exécution par l'une ou l'autre partie de ses obligations, les obligations respectives du Prestataire et du Client seront dans un premier temps suspendues. Au cas où la suspension excède un délai de 21 jours, le contrat pourra être résilié de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des parties. CLICK UP et le Client seront alors déliés de leurs engagements, sans qu'une quelconque indemnité soit due de part et d'autre de ce fait. CLICK UP ne sera pas tenu pour responsable pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnue par la jurisprudence.

ARTICLE 8 : GARANTIE / RESPONSABILITE

DECLARATIONS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

8.1.1 Le Client s'engage à fournir au Prestataire des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur ainsi que tous les documents, renseignements et informations indispensables.

8.1.2 Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives notamment aux droits d'auteur.

8.1.3 En application des dispositions légales et notamment de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, Le Client est civilement et pénalement responsable du contenu de son serveur et de son site, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité et de protection des mineurs. Il devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent. Les informations hébergées sur le serveur et les contenus diffusés sur les sites Internet hébergés par Le Client après sa mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité.

8.1.4 Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et aux droits d'auteur et à les indiquer formellement ainsi que les lois et règlements en vigueur dont les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes mœurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet. Il s'engage notamment à respecter les dispositions relatives aux droits des données et à faire figurer les mentions légales obligatoires les concernant sur ses sites web en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

DECLARATIONS, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DE CLICK UP

8.2.1 CLICK UP s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en œuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il veillera à communiquer au Client l'ensemble des informations et conseils techniques spécifiques qui lui sont nécessaires pour agir au mieux.

8.2.2 Si la responsabilité du Prestataire était retenue dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le Client ne pourrait prétendre à d'autres indemnités que le remboursement des frais engagés par lui au titre du présent contrat pour la période considérée. Il ne pourrait prétendre à aucun préjudice indirect tel que perte de Clientèle, de chiffre d'affaires ou de bénéfices. Toute action dirigée contre Le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

8.2.3 CLICK UP n'exerce aucun contrôle sur le contenu émis par le Client, que ce soit à travers son espace Web ou les courriels qu'il serait amené à envoyer ou à recevoir. En aucun cas, il ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment pour violation d'un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou bien encore pour la propagation de propos, d'images ou de sons constitutif d'une diffamation, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.

8.2.4 CLICK UP ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'introduction malveillante sur l'espace Web du Client ou pour un piratage des boîtes aux lettres de celui-ci. Il ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ou dans le site Web ayant un effet sur son bon fonctionnement, de même que d'une interruption de la connexion à Internet pour une cause hors de son contrôle.

8.2.5 La responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas de négligence, faute ou omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés ou bien encore négligence, faute ou omission d'un tiers sur lequel il n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance.

8.2.6 CLICK UP se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques de ses infrastructures techniques et le choix de ses fournisseurs. Il s'engage à faire le maximum pour que ces changements n'altèrent pas les performances du service offert au Client.

8.2.7 CLICK UP ne saurait voir sa responsabilité engagée suite aux conséquences directes ou indirectes susceptibles d'affecter le Client ou ses propres Clients de pratiques telles que par exemple le cybersquatting, ou bien encore suite à bannissement sur forum ou espaces sociaux.

CREATION DE SITE INTERNET

8.3.1 CLICK UP ne peut en aucune manière être tenu responsable des vitesses d'accès au site internet du Client, des difficultés d'accès et ce du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le Client déclare connaître. Il ne peut non plus être tenu responsable notamment du défaut d'acheminement de courriels. Plus généralement, il ne saurait être tenu responsable d'une quelconque dégradation du site ayant un impact direct ou indirect sur les résultats ou l'image du Client.

8.3.2 Il ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'introduction malveillante sur l'espace Web du Client ou pour un piratage des boîtes aux lettres de celui-ci.

8.3.3 Il est de la responsabilité du Client de faire parvenir dans un délai de 30 jours les documents et pièces demandés par CLICK UP pour l'élaboration et la construction du site commandé par le Client.

REFERENCEMENT DE SITE INTERNET

8.4.1 CLICK UP n'assume pas une obligation de résultat mais de moyens.

8.4.2 CLICK UP ne saurait voir sa responsabilité engagée suite aux conséquences directes ou indirectes susceptibles d'affecter le Client ou ses propres Clients notamment suite à un déclassement provisoire par Google.

HEBERGEMENT DE SITE INTERNET

8.5.1 CLICK UP s'engage à mettre en œuvre des moyens raisonnables pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'il propose et la sécurité et la confidentialité des données échangées entre l'ordinateur du Client et ses serveurs. Il s'engage à fournir un service qui garantit au Client la possibilité de mettre à jour le site internet hébergé à chaque fois qu'il le souhaite, 24 heures/24, sauf suspension du service liée à une intervention de maintenance ou problème technique temporaire. Il s'engage à fournir l'ensemble des données techniques, ainsi les codes, identifiants et mots de passe, lui permettant de gérer sa messagerie. Ces identifiants ne pourront être retrouvés et il est de la responsabilité du Client de les conserver en cas de perte.

8.5.2 Dans l'hypothèse d'un crash du serveur survenu suite à piratage, CLICK UP s'engage à entreprendre toutes les démarches et actions nécessaires à la remise en service.

8.5.3 En cas de dysfonctionnement, peu importe la cause, CLICK UP ne saurait être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes susceptibles d'affecter Le Client ou ses Clients. La présente clause d'exonération de garantie est considérée comme essentielle et déterminante pour CLICK UP qui n'aurait pas contracté sans elle.

8.5.4 CLICK UP s'engage, en tant que responsable d'un traitement automatisé de données à caractère personnel au sens de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, à procéder aux déclarations des traitements automatisés de données à caractère personnel dont il a la charge et de respecter les obligations légales portant sur l'emploi de ces fichiers et notamment :

- ne traiter que des données loyalement et licitement collectées

- ne traiter les données collectées que dans le cadre des finalités déterminées, explicites et légitimes
- ne traiter que les données adéquates, pertinentes et non excessives au regard de ces finalités.
- conserver ces données durant le temps nécessaire à la réalisation de ces finalités.
- prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des données et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non concernés.

CLICK UP pourra également détenir et conserver les données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création des contenus. Sur demande de l'autorité judiciaire, CLICK UP aura l'obligation de fournir ces données sans pour autant porter atteinte aux droits de son Client.

CLICK UP devra permettre l'exercice effectif des droits reconnus à son Client par la loi et notamment permettre l'exercice du droit d'accès de son

Client à ses propres données à caractère personnel traitées par lui, permettre l'exercice de son droit d'opposition pour les données ne relevant pas de la finalité prévue, permettre la contestation et la mise à jour par le Client des données le concernant lorsque celles-ci s'avéreront inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées. Il fera connaître au Client la logique qui sous-tend.

8.5.5 CLICK UP est tenu de s'assurer que le téléchargement des fichiers numériques composant les pages WEB du Client sur ses serveurs pourra s'opérer aisément au moyen des logiciels FTP les plus couramment utilisés.

8.5.6 CLICK UP s'interdit d'utiliser les écrits, sons, images, séquences vidéo, sous quelque format que ce soit, et également les logiciels, applications, utilitaires et bases de données que le Client aurait lui-même créé ou dont il dispose des droits, à des fins autres que la finalité de stockage dont il a la charge.

ARTICLE 9 : PROTECTION (loi informatique et liberté)

9.1 Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (art. 34), le Client dispose d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification et de suppression relatif aux informations le concernant.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

PROPRIETE - RESERVE DE PROPRIETE

10.1 CLICK UP reste propriétaire du savoir-faire utilisé à l'occasion de l'exécution de ces prestations et libre de l'utiliser pour toute autre fin. Toute création, notamment clichés, maquettes et dessins, exécutés par les soins du Prestataire reste sa propriété artistique.

10.2 CLICK UP cède au Client le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation et le droit de cession des produits finis à l'exception des solutions IMMOZZ, EFFILIS, WEBTENNIS qui restent la propriété du Prestataire.

10.3 Conformément à la loi n° 80-335 du 12-05-1980, il est précisé que tous produits proposés par CLICK UP sont vendus sous réserve de transfert de propriété résultant du paiement intégral du prix convenu. CLICK UP conserve l'entière propriété des Produits jusqu'à complet paiement du prix facturé.

10.4 CLICK UP cède au Client l'intégralité des droits de propriété des noms de domaine utilisés et acquis initialement pour le compte du Client.

CONFIDENTIALITE

10.5 Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent Contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

ARTICLE 11 : STIPULATIONS DIVERSES (Maintenance-Sauvegarde-Service après-vente- Référence - Sponsoring)

Dès lors que le Client procède par lui-même à des modifications ou fait intervenir un tiers sur le Site internet, CLICK UP décline toute responsabilité et toute garantie contractée ne pourra plus être mise en œuvre.

GARANTIE MAINTENANCE

11.1 Suite à création d'un site internet, CLICK UP propose au Client une maintenance qui le prémunit contre les bugs sur les sites développés par ses soins pour la durée du contrat.

11.2 La garantie prend effet à compter de la date de mise en ligne du site et porte sur la création de codes en différents langages de programmation. Elle s'applique uniquement au site d'origine livré par CLICK UP : seules les pages entièrement développées par celui-ci sont qualifiées d'origine. La garantie maintenance ne couvre pas les bugs dus à une installation, une intégration du site ou un déplacement de contenus effectuée par des tiers et/ou une Société tierce.

11.3 La durée de la garantie correspond à la durée du contrat, l'année civile en cours au moment de l'accord valant pour une année pleine. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction pour la même période selon les mêmes conditions et tarifs en vigueur au jour du renouvellement.

GARANTIE SAUVEGARDE

11.4 Suite à création d'un site internet, CLICK UP fournit au Client une prestation de sauvegarde pendant toute la durée du contrat.

11.5 CLICK UP s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du Client et se verra notamment tenu d'effectuer des sauvegardes de la base de données à une fréquence journalière : celles-ci ne couvrent que les éléments effectivement présents dans cette base de données. Une sauvegarde supplémentaire exceptionnelle sera également systématiquement effectuée suite à des modifications importantes du site.

11.6 Dans le cadre de cette garantie, CLICK UP a une simple obligation de moyens : il ne pourrait être tenu responsable de la perte éventuelle de données récentes sur les serveurs d'hébergement qu'il met à disposition de ses Clients, notamment les modifications postérieures aux dites sauvegardes.

11.7 La durée de la garantie correspond à la durée du contrat, l'année civile en cours au moment de l'accord valant pour une année pleine. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction pour la même période selon les mêmes conditions et tarifs en vigueur au jour du renouvellement.

SERVICE APRES VENTE

11.8 CLICK UP propose un service après-vente par courriel et téléphone, gratuit et limité à un nombre raisonnable de sollicitations, et ce durant toute la durée d'exécution du contrat.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, hors période de congés, sans garantie de réponse immédiate mais CLICK UP s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour répondre dans les meilleurs délais.

REFERENCE

11.9 Sauf demande expresse de la part du Client, le Client autorise CLICK UP à mentionner sa dénomination sociale dans ses documents commerciaux, à titre de référence, pour assurer sa promotion commerciale.

11.10 Sauf demande expresse de la part du Client, le Client autorise CLICK UP ou ses intermédiaires commerciaux à utiliser des photos des produits et prestations réalisées pour le compte du Client, sans limitation de durée, à des fins de démonstration et promotion, notamment via son site Web www.click-up.fr et les réseaux sociaux.

11.11 Sauf demande expresse de la part du Client, le Client accorde le droit au Prestataire de faire figurer sur les exemplaires du Produit des mentions publicitaires.

11.12 CLICK UP autorise Le Client à communiquer auprès des tiers sur la qualité des services qu'il propose.

SPONSORING

11.13 Dans certains cas particuliers, notamment pour les associations, un contrat de sponsoring peut être proposé par CLICK UP sous conditions d'expositions publicitaires sur le site du Client à des emplacements déterminés et durant toute la durée du Contrat. Cet accord permet de faire bénéficier au Client de tarifs de création et d'abonnement périodique préférentiel. En contrepartie, CLICK UP dispose alors d'un libre droit d'affichage publicitaire sur ces emplacements pour son propre compte ou pour le compte de ses Clients. La résiliation de cet accord suit les règles exposées dans l'article « RESILIATION ».

11.14 Dans l'hypothèse d'une rupture de cet accord par l'une des deux parties mais si Le Client souhaite conserver le site et prolonger le contrat, il perd alors ses privilèges tarifaires et devra s'acquitter des frais de création classiques non facturés pour la réalisation du site et se verra également facturer un abonnement périodique classique depuis la date de rupture sur la base du tarif en vigueur au moment de la fin du partenariat.

ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE / RESOLUTION AMIABLE / JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable. Les présentes CGV sont soumises à la loi française et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de son interprétation, son exécution ou sa résiliation relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de VESOUL.

Signature du Prestataire Le / /	Signature du Client (« Lu et approuvé ») Le / /
------------------------------------	--